

PIECES A FOURNIR SELON AIDE DEMANDEE – CINEMA/FICTION TV/ANIMATION

Pour les aides à l'écriture

Dossier Artistique (10 pages environ) :

- Une note d'intention du/des auteur(s)
- Une note d'intention du producteur
- Le descriptif du projet
- Une note de synthèse sur le concept et le format
- Tous travaux d'écriture réalisés (synopsis/traitement/séquenceur/recherche graphique)
- La stratégie de production envisagée

Dossier Administratif :

- Une demande précise sur la nature et le montant de l'aide sollicitée (modèle fourni)
- Le devis détaillé du coût de l'écriture
- Le plan de financement prévisionnel du coût de l'écriture
- Le CV du/des auteur(s)
- Le contrat d'option signé avec l'auteur ou les auteurs
- Les références de la société de production
- Les plannings et calendriers de réalisation du projet
- Un visuel pouvant être utilisé pour les actions de promotion de Pictanovo

Pour info, Le producteur qui fait une demande d'Aide à l'Écriture doit obligatoirement présenter un contrat d'option qui le lie à l'auteur et ce dès le dépôt du dossier. 60% du budget devront être consacrés à la rémunération des auteurs.

Les dépenses éligibles pour l'aide à l'écriture concernent l'acquisition de droits d'auteur : cession de droits et options sur des œuvres existantes, dépenses d'écriture, de travaux d'écriture, d'adaptation, de réécriture et de commandes auprès d'auteurs.

Pour les aides au développement

Dossier Artistique (15 pages environ) :

- Une note d'intention du/des auteur(s)
- Une note d'intention du producteur
- Le descriptif du projet et la stratégie de développement
- Scénario et/ou bible (les personnages, les arches narratives, etc...)
- Les éléments visuels (Décors, persos, mood-board, bible graphique, etc...)
- La stratégie de production envisagée

Dossier Administratif :

- Une demande précise sur la nature et le montant de l'aide sollicitée (modèle fourni)
- Le devis détaillé du coût du développement
- Le plan de financement prévisionnel du coût du développement
- Le CV du/des auteur(s)
- Le contrat d'auteur signé avec l'auteur ou les auteurs
- Les références de la société de production
- Les plannings et calendriers de réalisation du projet
- Un visuel pouvant être utilisé pour les actions de promotion de Pictanovo

Les dépenses éligibles pour l'aide au développement concernent les frais engendrés par la recherche de coproducteurs, de partenaires industriels et financiers (création de dossiers, travaux de traduction, de sous-titrage, élaboration des devis et plans de financement) ; les frais de finalisation de travaux d'écriture ; Et plus largement dépenses engagées pour l'emploi de collaborateurs techniques et artistiques (les frais et salaires des personnels engagés aux fins susvisées sur la phase de développement).

Pour les aides à la production

Dossier Artistique :

- Une note d'intention du/des réalisateur(s)
- Une note d'intention du producteur
- Une note du producteur expliquant le choix de la région comme partenaire
- Le descriptif du projet (synopsis, casting, ...)
- Le scénario
- Les éléments visuels (Décors, persos, mood-board, bible graphique, etc...)
- La stratégie de diffusion/distribution envisagée

Dossier Administratif :

- Une demande précise sur la nature et le montant de l'aide sollicitée (modèle fourni)
- Le devis détaillé faisant apparaître une colonne « dépenses en région Hauts-de-France » (modèle fourni)
- Le plan de financement faisant apparaître ce qui est acquis (modèle fourni)
- Le CV du/des auteur(s) et réalisateur(s)
- Le contrat d'auteur signé avec l'auteur ou les auteurs
- Les références de la société de production
- Les plannings et calendriers de réalisation du projet
- La liste des partenaires, sociétés, techniciens, comédiens, etc...de la région Hauts-de-France envisagée sur le projet + Devis
- Lettre du ou des diffuseurs /Engagement du distributeur/Contrats de coproductions (voir détails ci-dessous)
- Un visuel pouvant être utilisé pour les actions de promotion de Pictanovo

- **Pour l'Aide à la Production d'une œuvre audiovisuelle de fiction et animation, unitaire ou série :**

Les candidats devront pouvoir justifier d'un financement d'au moins 40 % au moment du dépôt de leur dossier (justificatifs à transmettre à Pictanovo).

Les œuvres audiovisuelles éligibles à l'Aide à la Production doivent répondre aux conditions d'éligibilité aux aides à la production des œuvres audiovisuelles du CNC (« Fonds de Soutien Audiovisuel (FSA) télévisé ou Web »).

Une chaîne de télévision (TNT ou chaînes payantes) ou un éditeur de services de médias audiovisuels à la demande doit avoir confirmé sa participation au financement de l'œuvre.

Tout contrat de coproduction, de préachat ou d'achat de droits de diffusion conclu avec un éditeur de services de télévision ou de médias audiovisuels à la demande devra être joint au dossier de demande d'aides. Si les candidats ne sont pas en mesure de fournir ces contrats, une lettre d'engagement chiffré ferme et définitif émanant d'un éditeur de services devra être jointe.

- **Pour l'Aide à la Production d'un long métrage de fiction et animation :**

Les candidats devront pouvoir justifier d'un financement d'au moins 30 % au moment du dépôt de leur dossier. Ce seuil est porté à 40 % pour les projets en Animation.

Ce financement devra être acquis en liquidités par le biais d'un ou plusieurs contrats signés, et notamment :

- Contrat de coproduction et/ou ;
- Contrat d'achat / préachat de chaînes de télévision et/ou ;
- Contrat de distribution (salle notamment), ce dernier devant comporter un minimum garanti.

Si les candidats ne sont pas en mesure de fournir ces contrats, la participation d'une chaîne de télévision, d'un distributeur ou d'un service de médias audiovisuels à la demande pourra être constatée par le biais d'une lettre d'engagement comportant le montant d'engagement en liquidités et/ou en industrie de façon explicite.

Les candidats devront présenter les contrats susvisés et tout justificatif permettant de faire état des financements acquis.

Contact